

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION d'EAU POTABLE  
DE PRÉNOUVELLON - MEMBROLLES - TRIPLEVILLE - VERDES - CHARSONVILLE-  
OUZOUER LE MARCHE**

Département de Loir-et-Cher

Arrondissement de BLOIS

Siège : Mairie déléguée de PRÉNOUVELLON 3, rue des Ecoles – 41240 BEAUCE LA ROMAINE

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

Séance du 14 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 14 mars à dix-sept heure trente, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de PRÉNOUVELLON, sous la présidence de Monsieur Bernard ESPUGNA, Président du Syndicat.

Date de convocation : 8 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 9

*Président de séance : Bernard ESPUGNA*

*Présents : Bernard ESPUGNA, Philippe POITOU, Jean-Charles GAUCHERON, Franck POINTEAU, Bruno VIVIER, Jean-Paul BEDIU, Gérard GOUDEAU, Christian ROUBALAY, Jérôme SEJOURNE*

*Absente excusée : Madame Christine VEUILLE*

*Présent mais non votant, Madame Sylvaine GENDRAULT*

**Délibération 3**

**OBJET : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022**

Le Comité Syndical, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BEDIU

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022

Constatant que toutes les écritures sont justifiées,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent cumulé d'investissement : 282.226,44 €

Un excédent cumulé de fonctionnement : 160.456,67 €

Un solde négatif des restes à réaliser : 105.200,00 €

DECIDE d'affecter le résultat excédentaire d'exploitation comme suit :

**Solde disponible :**

Compte R002 : Excédent reporté d'exploitation : 160.456,67 €

Compte R001 : Excédent reporté d'investissement : 282.226,44 €

Pour extrait conforme au registre  
Acte rendu exécutoire après publication  
Et dépôt en préfecture le 15 mars 2023

Délibéré, les jour, mois et an ci-dessus  
Le Président,  
Bernard ESPUGNA

